

Procès-verbal de la réunion du CCAS du 17 septembre 2020

Présents : Coralie JUGE, Annie BEYDON, Nicole GALLOIS, Marie BELOMBO, Pierre CABOS, Joëlle DUVERNEUIL, Jean-Pierre JUGE, André THIBAUD, Francine VILISQUES.

Absents excusés : Alain MARTY (pouvoir à Marie BELOMBO), Henriette ROCHE (pouvoir à Nicole GALLOIS), Frédéric DELRIEUX (pouvoir à Pierre CABOS), Sylviane VILATTE (pouvoir à Annie BEYDON), Agnès MARTY, Martine RAYNAUD (pouvoir à Coralie JUGE).

Séance ouverte à 19h00.

Secrétaire de séance : Nicole GALLOIS

Coralie JUGE demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la précédente réunion ; Agnès MARTY a fait savoir qu'il y a une erreur sur l'intitulé de son employeur. Cela sera corrigé et le procès-verbal sera signé à la prochaine réunion.

Coralie JUGE présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- **Projet REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) auprès de la CAF** : c'est un projet portant une ou plusieurs actions visant à conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Celui que présente Coralie JUGE, centré sur l'éveil à l'alimentation, serait réalisé grâce à l'intervention d'une diététicienne en périscolaire. Elle proposerait une sensibilisation des enfants à l'équilibre alimentaire sous forme de jeux : les fruits et légumes de saison, l'obésité...

Elle accueillerait les enfants par groupe d'âge, les lundis et vendredis sur douze semaines.

Des fiches d'action pourraient être élaborées afin que, le soir, les enfants le racontent à leur famille. Chaque foyer aurait un livret.

Le coût est estimé à 5 000 euros, subventionné à 80 % par la caisse d'allocations familiales (CAF). Il resterait environ 1 000 euros à la charge du CCAS.

Coralie JUGE demande un accord de principe pour ce projet : adopté à l'unanimité.

André THIBAUD évoque la pertinence d'actions autour de la gestion du budget alimentaire et donne l'exemple des Restos du Cœur qui proposent des ateliers sur ce thème pour les bénéficiaires.

Un accord de principe sera donné à la diététicienne.

- **action autour du code de la route** : Jean-Pierre JUGE, éducateur spécialisé et spécialiste de la sécurité routière, propose d'intervenir auprès des aînés pour une remise à niveau de leurs connaissances dans ce domaine. Cette action pourrait aussi s'adresser aux jeunes ayant besoin d'un accompagnement particulier. L'idée est d'identifier leurs besoins et de trouver comment y répondre.

La première action pourrait être mise en place avant la fin de l'année, par groupe d'une dizaine de personnes.

Le projet est accepté à l'unanimité des votes.

- **Les interventions d'Annie BEYDON** : Annie présente son action auprès des seniors et des personnes isolées. Elles sont souvent en difficulté affective et/ou psychologique. Annie les écoute et essaie de créer un lien, en douceur. Après avoir installé un climat de confiance, elle essaie de voir si elle peut mettre des choses en place. Elle donne l'exemple de trois rencontres.

Annie s'occupe également du devoir de mémoire en recueillant des informations sur la vie des habitants seniors de la commune. Elle a déjà eu des contacts avec l'association des anciens combattants, des retraités...).

- **Action solidarité COVID 19** : Groupama mène une action de soutien-solidarité aux établissements assurés chez eux. A ce titre, nous avons reçu un chèque de 300 € en dédommagement des dépenses supplémentaires dues à la COVID 19. Il est proposé d'acheter des masques pour les collégiens et lycéens de la commune.
 - o Un 1^{er} vote a eu lieu pour l'encaissement du chèque : adopté à l'unanimité.
 - o Un 2nd vote a eu lieu pour l'achat de masques pour les collégiens et lycéens : adopté à l'unanimité.

Coralie JUGE demande à l'assemblée s'il y a des questions ou demandes particulières.

André THIBAUD demande ce qui a été fait pour M. LESCURE. Coralie JUGE répond que le Maire a contacté le docteur MAUNAC qui a un rendez-vous avec la MAYA afin de parler de la situation de cette personne. De plus, le médecin souhaite rencontrer les personnes qui fournissent l'alcool et menace de porter plainte. André THIBAUD est satisfait de la réponse apportée.

- **Joëlle DUVERNEUIL** signale que sa mère n'a plus de téléphone depuis cet été. Elle demande à la municipalité si elle peut intervenir pour faire activer cette réparation. Marie Belombo lui fait remarquer que la municipalité a pris en compte ses demandes depuis cet été et que les différents opérateurs ont été contactés... malheureusement, cela ne dépend pas de la municipalité.

Après les remerciements de Coralie JUGE, la séance est levée à 18h50.